



Augmentation de loyer avec un nouveau locataire

Par **jvaussenat**, le **29/07/2016** à **08:37**

Salut,

Merci à tous ceux qui prendront le temps de me lire et de me répondre.

en 2009, un locataire est rentré dans mon appartement. dans le bail, il est précisé que le loyer peut être révisé le 1 de l'année avec comme indice celui du 3ème trimestre de 2009 (117.41 sauf erreur).

Dans les fait, je n'ai jamais appliqué cette augmentation.

Mon locataire à décidé de partir. Ma question, legalement, ai je le droit de faire un "rattrapage" et d'appliquer à mon futur locataire une hausse de 13% ?

Pour ce futur bail, l'incide est celui du 2ème trim de 2016.

Merci encore à vous